



Dossier employeur Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Autres accords Prévoyance

Cotisations/Contributions		Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cot patronale	Assiette	Observations
PAYSAGE (AGRI pré	évoyance - Accord r	national)					
GIT (AGRI pré- voyance)	jusqu'au 31/03/2024	NC NC	Entreprises du Paysage	0.36%	0.83%	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
	dès le 01/04/24			0.38%	0.87%		
DC (AGRI pré- voyance)	jusqu'au 31/03/2024			0,03 %	0,20 %		
	dès le 01/04/24			0,03 %	0,21 %		
Contribution Frais de Santé (AGRI pré- voyance)	jusqu'au 31/03/2024			18,63 €	27,95 €	Forfait mensuel	Affiliation dès l'embauche
	dès le 01/04/24			19.63 €	29.44 €		
FORESTIERS 17 (AC	GRI prévoyance - Ac	cord national)					
GIT DC		- NC	Exploitations de bois avec code NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière)	0,22 %	0,03 %	Salaire total dans la	Ancienneté > 6 mois
				0,005 %	0,195 %	limite de 4 plafonds SS	
FORESTIERS 16 (AC	GRI prévoyance - Ac	cord national)					
GIT			Sylviculture ; Exploitations de bois, avec code NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière)	0,22 %	0,03 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC		- NC		0,005 %	0,195 %		
GIT		- NC	Exploitations de bois hors NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière) et les scieries	0,59 %	0,67 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
DC				0,22 %	0,20 %		





Dossier employeur Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Autres accords Prévoyance

Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cot patronale	Assiette	Observations				
GARDE CHASSE/PECHE - Accord national										
DC	NC	Garde chasse - garde pêche	0,20 %	0,20 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour				
COOPERATIVES AGRICOLES - Accord national										
Contribution Frais de Santé	NC et Cadres		15,12€	15,12€	Forfait mensuel	Dès le 1 ^{er} jour				
Z00 - Accord national										
GIT	- NC	NAF 9104 Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	0,40 %	0,61 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour				
DC	INC		0,20 %	0,04 %						



Pour toute création d'entreprise, l'employeur doit effectuer les démarches auprès d'un organisme de prévoyance. La MSA n'effectuera pas d'adhésion automatique.